Nations Unies A/RES/55/72



Distr. générale 8 février 2001

## Cinquante-cinquième session

Point 109 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Troisième Commission (A/55/597)]

## 55/72. Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Prenant note de la décision 2000/302 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 2000, relative à l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant note également de la demande concernant l'élargissement de la composition du Comité exécutif formulée dans la lettre, en date du 11 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>,

- 1. Décide de porter de cinquante-sept à cinquante-huit États le nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
- 2. *Prie* le Conseil économique et social de procéder à l'élection du nouveau membre à la reprise de sa session d'organisation pour 2001.

81<sup>e</sup> séance plénière 4 décembre 2000

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> E/2000/92.